



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

Nîmes, le

Service : Environnement et Forêt

Unité : Biodiversité

Référence : SF/BF

Vos réf :

Affaire suivie par : Patrice BENOIT

Courriel : patrice.benoit@gard.gouv.fr

Tél : 04.66.62.65.16- Fax : 04.66.62.64.80

**Compte-rendu de la réunion
de mise en place du comité de veille sur le loup**

1er juin 2010
DDTM du Gard

Jean-Luc IEMMOLO, directeur adjoint de la DDTM du Gard accueille les participants. Il indique que cette réunion est organisée pour présenter le plan national sur le loup et sa déclinaison dans le Gard.

L'espèce étant actuellement en phase d'extension, l'objectif est d'informer les acteurs concernés suffisamment en amont de l'installation éventuelle d'une population de loup dans le département.

Étaient présents :

Représentants des intérêts agricoles

Luc HINCELIN, Chambre d'agriculture, syndicat des producteurs ovins du Gard
Marc DIMANCHE, OIER SUAMME,
Emmanuelle GENEVET, SUAMME,
Guy MARJOLLET, Chambre d'agriculture, responsable élevage-biodiversité

Représentants des intérêts cynégétiques

Norbert CAUSSE, Fédération départementale des chasseurs,

Représentants qualifiés en matière scientifique et technique

Norbert CARRASCO, Ville de Nîmes,
Gérard GORY, Musée archéologique,

Représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement

Jacqueline BIZET, Société de Protection de la Nature du Gard,
Xavier VACHEZ, Société de Protection de la Nature du Gard,

Adresse Postale :
89 rue Wéber – CS 52002
30907 Nîmes Cedex 2

Horaires d'ouverture : 8h30-11h30/13h30-16h30
Vendredi 15h30
Tél : 04 66 62 62 00 – Fax : 04 66 23 28 79
Adresse des Bureaux : 89 rue Wéber – CS 52002
30907 Nîmes Cedex 2

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics en charge du suivi du plan loup

Éric MARBOUTIN, ONCFS – CNERA PAD,
Virginie MICHEL, DREAL Rhône-Alpes,
Pascal GROSJEAN, DRAAF Rhône-Alpes,
Laurent CHARNAY, DREAL Rhône-Alpes,

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics localement

Didier BROS, ONCFS,
Jean SEON, Parc National des Cévennes,
Pierre Antoine DAVID, Parc National des Cévennes,
Jean-Luc IEMMOLO, DDTM du Gard, directeur adjoint
Stéphane RAVET, DDTM du Gard, service économie agricole,
Didier HARENG, DDTM du Gard, service environnement et forêt,
Patrice BENOIT, DDTM du Gard, service environnement et forêt,

Laurent CHARNAY précise que la stratégie est de fournir les éléments à disposition aux différents acteurs pour faire en sorte que le département soit préparé à la venue du loup.

Cette espèce est maintenant durablement installée en France.

L'actuel plan loup est valable sur la période 2008-2012. Il est articulé autour de plusieurs axes :

- La connaissance et le suivi de l'espèce
- L'accompagnement des éleveurs pour limiter les impacts de la présence du loup
- Mesures d'intervention sur la population de loups
- Coopération internationale
- Communication et concertation

LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI DE L'ESPÈCE

L'ONCFS a reçu de l'État une demande de suivi de la population.

Ce suivi a été confié au CNERA PAD (Centre National d'Études et de Recherche Appliquée Prédateurs-Animaux Déprédateurs).

Le loup a une forte capacité d'adaptation. Il est en expansion sur le territoire national.

Il s'organise en meute qui lorsqu'elle arrive à "saturation", voit des individus la quitter pour coloniser de nouveaux espaces.

Pour anticiper sur ces nouveaux espaces, il est important de privilégier des systèmes réactifs afin d'être capable de réagir en terme de connaissance. C'est ce que permet un comité de veille.

Dans le Gard, 5 agents de l'ONCFS et au moins 3 du Parc National ont déjà été formés pour recueillir des informations sur le terrain. Elles sont ensuite centralisées par le CNERA.

Le stade supérieur en terme de suivi de l'espèce est le réseau loup.

La DDT locale devient alors pilote logistique et peut mettre en place des indemnités et des mesures d'intervention.

2,5 jours de formation sont alors délivrés aux membres du réseau.

Ce 2nd stade est techniquement + opérationnel.

Pour information, la DDT de la Lozère est actuellement en train de rédiger un courrier du Préfet pour demander officiellement l'intégration au réseau.

VULNERABILITE DES ELEVAGES GARDOIS

Luc HINCELIN indique que le système pastoral du département est en majorité composé de troupeaux gardés. Les ovins ne sont pas lâchés comme dans le massif alpin car il n'existe pas de grands terrains ouverts. Plusieurs troupeaux sont "équipés" avec des patous.

Si le loup s'installait, il estime que le problème se poserait d'avantage sur quelques troupeaux bovins.

Guy MARJOLLET insiste sur la nécessité de définir en amont les enjeux et de définir la vulnérabilité.

Cela pourrait se comparer au risque inondation : les éleveurs doivent acquérir la connaissance du risque et savoir le gérer.

Marc DIMANCHE présente le cas des Pyrénées Orientales. Même si l'espèce y est présente depuis 13 ans, il n'y a pas encore de meute installée. Ce sont des animaux ératiques.

Dans le Gard, ce ne sont actuellement que des animaux de passage. Il est donc difficile de définir la vulnérabilité des troupeaux.

Gérard GORY indique qu'il faut savoir s'appuyer sur le réseau associatif pour recueillir des informations.

Éric MARBOUTIN fait savoir qu'il est important que le recueil se fasse par tous les acteurs (chasseurs, éleveurs, naturalistes) pour gagner en terme de fiabilité et de reconnaissance des données.

Il précise que les protocoles utilisés lors des bilans sont différents selon le stade de colonisation.

Il ressort des différentes études qu'on ne peut prédire où le loup s'installe.

ACCOMPAGNEMENT DES ELEVEURS

On compte 1000 attaques/an qui provoquent 3000 victimes/an représentées à 95% par des ovins. L'indemnisation coûte 800 000 €/an tout compris.

La répartition est variée : sur certaines unités pastorales, il peut y avoir plusieurs dizaines d'attaques dans l'année.

Guy MARJOLLET s'interroge sur le fait que ce soit l'État qui à la fois gère et indemnise.

Pascal GROSJEAN explique qu'il y a une double gestion entre DRAAF et DREAL et donc entre le ministère chargé de l'Agriculture et celui chargé de l'Écologie. Il n'y a pas de gestion des fonds.

Le financement de la protection des troupeaux rentre dans le cadre de la mesure 323C du PDRH. Les surcoûts sont rémunérés.

L'analyse de la vulnérabilité est finançable.

INTERVENTION SUR LA POPULATION DE LOUPS

L'état de conservation de l'espèce est jugé favorable depuis 2007. Aussi, des critères de gestion sont mis en place pour prendre en compte les diversités de situation et répondre aux problèmes locaux.

Les opérations sont mises en œuvre après avoir démontré qu'on a cherché à résoudre autrement le problème. Cette méthode s'appuie sur des critères d'engagements internationaux.

Le France est d'ailleurs le pays le + respectueux parmi ceux mettant en œuvre des dérogations.

Un arrêté interministériel encadre ces interventions. Il définit le cadre et la procédure que le Préfet du département doit appliquer.

COMMUNICATION

Les opérations de communication sont majoritairement réalisées à destination du grand public et des différents acteurs.

Une importance est donnée à la transparence de l'information.

Il est notamment possible d'installer des panneaux d'information sur les chiens de protection pour les éleveurs qui sont en estive dans l'arc alpin.

DECLINAISON DU PLAN D'ACTION

Le comité de veille est en soit une bonne méthode tant qu'il n'y a pas de présence permanente avérée.

Guy MARJOLLET propose qu'un mini-groupe composé notamment d'éleveurs du Conseil d'Administration de la Chambre d'Agriculture se déplace pour aller voir ce qui se fait dans certains départements. (d'autres départements "en voie de colonisation" ont déjà suivi cette démarche)

L'intérêt est de définir une stratégie pour s'organiser et se structurer afin de gérer au mieux le risque.

Pascal GROSJEAN transmettra à la DDTM 30 les coordonnées de personnes de ces départements pour mettre en place une journée similaire

Les différents participants adoptent l'idée de travailler conjointement avec la Lozère.

La réunion de mise en place du comité de veille s'y est tenue le 19 janvier dernier.

La Chambre d'Agriculture 48 ou le SUAMME envisageaient d'être maître d'ouvrage d'une étude de vulnérabilité. Celle-ci pourrait être étendue au Gard.

Marc DIMANCHE devrait se renseigner à ce sujet.

Il est proposé de recueillir l'avis des destinataires de ce compte-rendu pour savoir s'ils souhaitent que le département du Gard intègre le réseau loup. Le cas échéant, le Préfet en fera une demande officielle.

Il est rappelé que l'intégration au réseau n'est qu'un outil de connaissance et n'entraîne aucune conséquence administrative, réglementaire ni financière

Le directeur adjoint,

Jean-Luc IEMMOLO

P.J.: diaporama présenté en séance